

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 684 Subvention (935.000 euros) avec l'établissement public Paris Musées (10e).

Mme Danièle POURTAUD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 – DAC 506, en date des 19 et 20 juin 2012, par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées, régie personnalisée (dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargée de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement de 935.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 935.000 euros est attribuée à l'établissement public Paris Musées, 27 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris, au titre de 2013.

Article 2 : La dépense correspondante soit 935.000 euros sera imputée au chapitre 204, rubrique 322, nature 2041632, ligne VE40010, AP 1304485, du budget d'investissement de la Ville de Paris.